

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-061475-220
N° de dossier : 41-3047544

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
173838 CANADA INC

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. 173838 Canada Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée et a débuté ses activités en février 1995. La Société opérait le restaurant et l'épicerie fine Al Dente sur l'avenue de Monkland à Montréal.
2. Depuis la pandémie de la Covid-19, la Débitrice a subi une baisse drastique des revenus et de la rentabilité. Le faible rétablissement des opérations et le manque de main d'œuvre après la réouverture ont empêché la Société d'honorer ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles étaient dues.
3. Le 29 septembre 2022, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition afin de restructurer ses opérations, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
4. Le 26 octobre 2022, la Débitrice a déposé une proposition qui a été amendée, acceptée par les créanciers et approuvée par la Cour.
5. Malgré ses efforts, la Débitrice n'était pas en mesure de respecter les conditions de la proposition amendée, par conséquent, la Débitrice a fait cession de ses biens le 26 février 2024 conformément à la LFI.

SECTION B - Actifs

6. La Débitrice a vendu ses actifs à un tiers avant la cession pour un montant de 11 000 \$. Le syndic a récupéré le produit de la vente comme dépôt pour ses frais et honoraires.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

7. Le syndic a obtenu certains livres et registres de la Société.
8. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
9. Le syndic a demandé la fermeture du compte bancaire de la Débitrice.

10. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.

SECTION D - Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E - Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	1	64 323
Créanciers en fiducie présumée – DAS	54 356	19 403
Créanciers privilégiés	Ø	Ø
Créanciers ordinaires	254 054	232 834
	308 411	316 560

SECTION F - Réclamations garanties

13. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation reçue	Nature de la garantie
	(\$)	
Advantex Marketing International Inc.	40 896	Droit de propriété (vente à tempérament)
Bodkin Leasing Corporation	23 427	Droits de propriété (Crédit-bailleur)
	64 323	

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

14. Le syndic ne prévoit pas de distribution en raison de l'inexistence des actifs réalisables de la Débitrice.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

16. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 2 mars 2024.

17. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

FAIT À MONTRÉAL, ce 21e jour de mars 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
173838 Canada Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif